



Avis aux habitants de la Cité  
d'Avanchet-Parc

**GÉRANCE CENTRALE**

Rue du Grand-Bay 21  
1220 Les Avanchets  
C.P. 8 – 1216 Cointrin  
Tél. 022 594 34 94  
Fax 022 594 34 95  
gc@cogerim.ch  
www.cogerim.ch  
C.C.P. 12-15605-8  
TVA 144111

Genève, le 17 novembre 2009

**Concerne : Réception Radio/TV**

Mesdames, Monsieur,

A la demande de la Communauté des propriétaires d'Avanchet-Parc nous vous transmettons ces informations.

Comme nous vous l'avons écrit dans notre avis du 23 septembre 2009, le contrat Télé réseau avec Cablecom a été résilié par la Communauté des Propriétaires d'Avanchet-Parc.

Etant donné que Cablecom a adressé à de nombreux habitants un courrier dont le contenu est clairement fallacieux, nous avons décidé de vous adresser le présent avis, afin de clarifier les choses.

La Communauté des propriétaires d'Avanchet-Parc a décidé de résilier le contrat du Télé réseau la liant à Cablecom, car au cours des 20 dernières années, il a été constaté qu'un bon nombre de chaînes a été supprimé, sans que nous en soyons avertis au préalable et ces chaînes n'ont pas été remplacées.

De plus, pour obtenir à nouveau les chaînes perdues, il était nécessaire de louer un décodeur au prix de CHF 6.-/mois, montant que les habitants ont dû déboursier.

Ainsi, Cablecom a fait payer ses prestations de plus en plus chères au cours de ces dernières années, alors même que la qualité de ses prestations ne cessait de diminuer.

C'est donc à juste titre que le contrat Télé réseau avec Cablecom a été résilié pour le 18 décembre 2009 et ce dans l'intérêt exclusif des habitants d'Avanchet-Parc.

La Communauté des Propriétaires d'Avanchet-Parc a décidé de reprendre l'autonomie de l'exploitation de l'antenne collective.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait qu'il pourrait y avoir différents désagréments entre le 18 décembre et le 31 décembre 2009 en ce qui concerne la réception des chaînes TV, car Cablecom nous bloque actuellement l'accès au réseau câblé.

La Communauté des propriétaires fait néanmoins tout pour réduire au maximum ces perturbations.

En principe, dès le 19 décembre 2009, le nombre de programmes passera de 30 à 42 et il ne sera pas nécessaire de régler les appareils TV, sauf pour les nouvelles chaînes.

./.

**LOCATION**  
Tél. 022 594 34 14  
Fax 022 594 34 15  
location@cogerim.ch

**SERVICE TECHNIQUE**  
Tél. 022 594 34 24  
Fax 022 594 34 25  
technique@cogerim.ch

**COMPTABILITÉ**  
Tél. 022 594 34 44  
Fax 022 594 34 45  
compta@cogerim.ch

**DIRECTION**  
Tél. 022 594 34 04  
Fax 022 594 34 05  
direction@cogerim.ch



Dans ses courriers qu'elle vous a adressés, Cablecom prétend qu'à partir du 18 décembre 2009, les habitants ne seront plus en mesure de recevoir la radio, la télévision analogique, les services supplémentaires, tels la téléphonie et l'Internet de Cablecom, ainsi que la télévision numérique de Naxoo.

Cablecom écrit également dans ses courriers adressés aux habitants, qu'une fois que le raccordement de Cablecom sera désactivé au 18 décembre 2009, il est possible que les habitants n'aient aucune solution alternative.

Le contenu des courriers que Cablecom vous a adressés est contraire à la réalité.

Tout d'abord, le signal de télévision uniquement sera transmis par la nouvelle antenne. La téléphonie et le réseau Internet restent disponibles par la prise téléphone de votre logement. Il vous est donc possible dès à présent de contacter un opérateur pour obtenir ces services. A toutes fins utiles, les personnes ayant conclu un abonnement personnel pour la téléphonie et Internet avec cette entreprise, sont priées de contacter rapidement Cablecom, afin de régler le problème de leur raccordement.

Par ailleurs, Cablecom sait très bien que si son raccordement est désactivé, pour certains habitants, ce n'est nullement de la faute de la Communauté des propriétaires d'Avanchet-Parc mais bien de la faute de Cablecom, qui n'a pas fait le nécessaire afin que le raccordement de ces habitants soit maintenu.


Cablecom est en effet parfaitement au courant depuis un certain temps déjà, que le contrat de télé-réseau conclu entre les parties arrive à échéance le 18 décembre 2009.

Cablecom avait donc tout le temps nécessaire, afin de remédier de manière efficace aux désagréments qu'elle évoque dans ses courriers, car la convention a été dénoncée en septembre 2008 déjà.

**Ainsi, les allégations de Cablecom selon lesquelles la Communauté des propriétaires d'Avanchet-Parc serait responsable des désagréments que certains habitants pourraient connaître est fallacieux et contraire à la vérité.**

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous désiriez obtenir.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous présentons Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

COGERIM  
  
P. Aschiero  
Directeur adjoint